



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 342 430 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
10.09.2003 Bulletin 2003/37

(51) Int Cl.7: **A47B 13/08**

(21) Numéro de dépôt: **02290523.6**

(22) Date de dépôt: **04.03.2002**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Rizzo, Saverio**
75020 Paris (FR)

(74) Mandataire: **Burtin, Jean-François**
Cabinet GEFIB,
55, rue Aristide Briand
92300 Levallois-Perret Cedex (FR)

(71) Demandeur: **Rizzo, Saverio**
75020 Paris (FR)

(54) **Element de protection amovible pour plateau de table**

(57) Elément de protection amovible destiné à être placé sur un plateau de table (3) ou sur une nappe en tissu ou similaire, recouvrant le plateau de table, et ayant une superficie sensiblement égale à celle du plateau de table, constitué par une plaque plane (5), mince et rigide, dont au moins la surface supérieure est en une

matière résistant à la chaleur et à un nettoyage à l'eau, et qui comporte des moyens de fixation (6) qui permettent d'empêcher tout mouvement relatif de glissement de ladite plaque par rapport au plateau de table ou à la nappe en tissu posée sur celui-ci.

Utilisation dans la restauration et dans les débits de boisson.

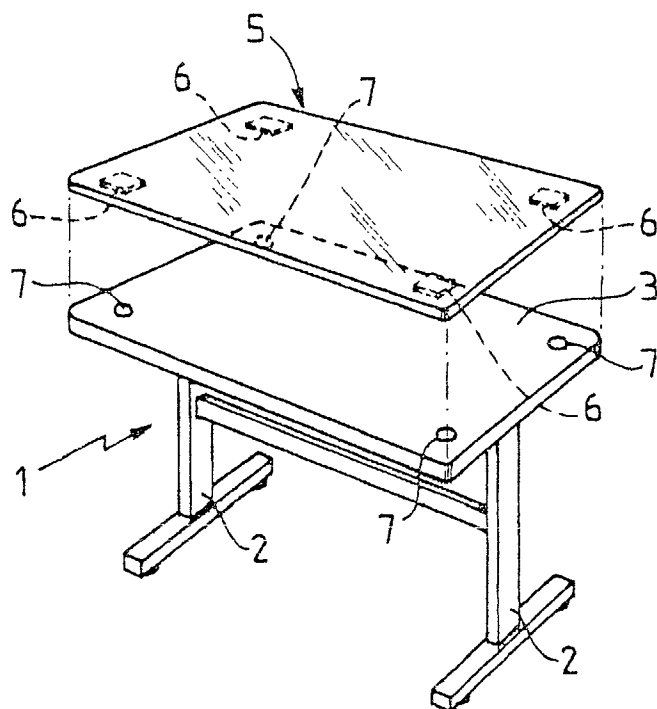


FIG. 2

Description

[0001] La présente invention concerne un élément de protection amovible destiné à être placé sur un plateau de table ou sur une nappe en tissu ou similaire recouvrant le plateau de table, et ayant une superficie qui correspond sensiblement à celle du plateau de table.

[0002] Dans les restaurants, les brasseries, les cafés, les cafétérias, les réfectoires ou autres établissements et lieux dans lesquels des aliments et/ou des boissons sont servis sur des tables, on utilise fréquemment des nappes ou des napperons jetables, en papier ou en tissu non tissé pour protéger le plateau des tables ou la nappe en tissu recouvrant les tables, contre les salissures susceptibles d'être occasionnées par les aliments et/ou les boissons au cours des repas ou de leur consommation. De telles nappes ou napperons jetables en papier présentent un certain nombre d'inconvénients. La protection contre les salissures n'est pas toujours efficace, même si la nappe ou le napperon en papier a une superficie égale à celle du plateau de table sur lequel il est posé. Les nappes ou napperons en papier sont extrêmement légers et ont par conséquent tendance à se relever ou à s'envoler au moindre coup de vent ou au moindre courant d'air, en particulier lorsqu'ils sont installés sur des tables en extérieur, par exemple à la terrasse d'un restaurant. Il faut alors souvent fixer les nappes ou napperons en papier, au plateau des tables à l'aide de pinces élastiques qui sont à la fois inesthétiques et susceptibles d'être dérobées. Enfin, les nappes ou napperons en papier doivent être remplacés après chaque repas et même parfois au cours d'un repas au cas où il y aurait une chute ou un débordement d'aliments ou de boissons.

[0003] La présente invention a donc essentiellement pour but de remédier à ces inconvénients.

[0004] A cet effet, l'invention fournit un élément de protection amovible destiné à être placé sur un plateau de table ou sur une nappe, caractérisé en ce que ledit élément de protection est constitué d'une plaque plane, mince et rigide, dont au moins la surface supérieure est en matière résistante à la chaleur et à un nettoyage à l'eau, et qui comporte des moyens de fixation permettant d'empêcher tout mouvement relatif de glissement de ladite plaque par rapport au plateau de table ou à la nappe en tissu posée sur celui-ci.

[0005] Par "moyen de fixation", on entend ici des moyens ne nécessitant aucune manoeuvre particulière de la part de la personne qui installe la plaque formant l'élément de protection sur une table, ladite plaque se fixant automatiquement à la table simplement en la posant sur cette dernière.

[0006] On connaissait déjà les dispositifs de protection pour nappes et autres couvertures de table ou de meubles. C'est ainsi que le brevet EP-1-0370125 (au nom de Zimmermann) se rapporte à un moyen pour changer la façade ou la surface frontale d'un meuble, d'une porte ou d'un couvercle, disposée verticalement,

pourvue d'aimants ou de matériau magnétique. Ce dispositif est formé de trois couches, une couche plaque de matériau lamellaire, une couche de colle et sur cette dernière est appliquée une couche métallique ou de poudre de métal, ou une couche de ferrite.

[0007] En fait, quoique le même principe de fixation que celui de la présente invention ait été retenu, on ne peut pas comparer la fixation verticale d'une porte ou d'une façade et le revêtement d'une table disposé horizontalement par un plateau destiné à être enlevé facilement ou à être posé sans effort.

[0008] En outre, le dispositif décrit dans cette référence est généralement renforcé par des profilés en acier disposés à la partie inférieure sur lesquels viennent s'appliquer les plaques de décoration extérieures.

[0009] La référence Ott (USP 1.916.435) décrit un plateau destiné à couvrir une table, formé d'un matériau de moulage comportant une bordure ou un tablier à la partie supérieure disposée d'une manière continue. En outre, ce plateau présente des rebords disposés vers le bord au moyen desquels le plateau peut être pincé à une table.

[0010] La description qui est faite dans ce brevet concerne une plaque plane, mince et rigide mais les moyens de fixation tels que définis dans la présente demande ne sont pas des pinces mais des moyens qui ne requièrent aucune manoeuvre particulière de la part de la personne qui installe la plaque formant l'élément de protection, sur une table, ladite plaque se fixant automatiquement à la table, simplement en la posant sur cette dernière. Une telle définition exclut donc le recours à un mécanisme ou à une intervention par des dispositifs mécaniques pour faire tenir la plaque sur la nappe ou sur la table.

[0011] L'élément de protection selon l'invention peut en outre présenter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes.

[0012] Dans un premier mode de réalisation de l'invention, les moyens de fixation sont du type mettant en oeuvre des forces magnétiques.

[0013] Dans ce cas, les moyens de fixation sont constitués par au moins un élément magnétique ou magnétisable qui est porté par la face inférieure de la plaque et qui est apte à coopérer avec au moins un autre élément magnétique ou magnétisable qui est porté sur le plateau de table, au moins l'un des deux éléments magnétiques ou magnétisables étant constitués par un aimant permanent.

[0014] Dans le cas d'une plaque carrée ou rectangulaire, la face inférieure de la plaque porte quatre éléments magnétiques ou magnétisables disposés respectivement dans les régions des angles de la plaque.

[0015] Dans un autre mode de réalisation de l'invention, les moyens de fixation peuvent être du type à emboîtement.

[0016] Dans ce cas, la plaque peut comporter un rebord périphérique qui fait saillie sur la face inférieure de ladite plaque et qui est apte à entourer étroitement au

moins une partie du bord périphérique du plateau de table.

[0017] De préférence, le rebord périphérique de la plaque a une dimension verticale plus petite que l'épaisseur du plateau de table.

[0018] Dans l'un ou l'autre mode de réalisation, la plaque peut être en un des matériaux comprenant le bois, le bois aggloméré, le bois stratifié ou laminé, une matière synthétique avec ou sans charges et/ou fibres de renforcement, ou en une combinaison desdits matériaux.

[0019] La plaque peut être en une matière moulable ou thermoformable. Dans ce cas, lorsque la plaque comporte un rebord périphérique à titre de moyen de fixation, le rebord périphérique peut être formé d'un seul tenant avec ladite plaque.

[0020] Si désiré, la face supérieure de la plaque peut être avantageusement colorée et/ou porter un motif décoratif.

[0021] La présente invention a également pour objet une table comprenant un piétement et un plateau fixé au piétement, caractérisée en ce qu'elle comprend en outre un élément de protection amovible présentant une ou plusieurs des caractéristiques susmentionnées.

[0022] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront dans la description suivantes de deux modes de réalisation de l'invention donnés à titre d'exemple en référence aux dessins annexés sur lesquels :

- La figure 1 est une vue en perspective éclatée montrant une table recouverte d'une nappe en tissu, et un élément de protection selon l'invention prêt à être posé sur la table ;
- La figure 2 est une vue en perspective éclatée correspondant à la figure 1, mais sans la nappe en tissu, et montrant un premier mode de réalisation des moyens d'auto-fixation équipant l'élément de protection et le plateau de la table ;
- La figure 3 est une vue en élévation latérale, avec un arrachement partiel, montrant une table recouverte d'une nappe en tissu, sur laquelle est posé un élément de protection selon un deuxième mode de réalisation de l'invention ;
- La figure 4 est une vue partielle en perspective montrant une variante de réalisation de l'élément de protection selon l'invention.

[0023] En se référant à la figure 1, on peut voir une table (1) comportant un piétement (2) sur lequel est fixé un plateau de table (3), qui est recouvert d'une nappe en tissu (4) et qui n'est donc pas visible dans la figure 1, mais seulement visible dans les figures 2 et 3. Tous les éléments (1) à (4) peuvent être réalisés de manière classique et ne seront donc pas décrits en détail.

[0024] Sur la figure 1, on peut également voir un élément de protection (5) selon l'invention, destiné à être placé sur la table (1). L'élément de protection 5 est es-

sentiellement constitué par une plaque plane, rigide et mince, dont la forme et les dimensions correspondent à celles du plateau (3) de la table, et qui comporte des moyens de fixation, dont deux modes de réalisation seront décrits en détail plus loin, permettant de fixer la plaque (5) de façon amovible à la table (1).

[0025] La plaque (5) peut être réalisée en divers matériaux connus comme par exemple de bois, le bois aggloméré, le bois stratifié ou laminé, une matière plastique ou synthétique contenant éventuellement des charges et/ou des fibres de renforcement propres à lui conférer la rigidité désirée, ou une combinaison des matériaux précités. Au moins la surface supérieure de la plaque (5) est en une matière résistant à la chaleur et à un nettoyage à l'eau. Par exemple, la surface supérieure de la plaque (5) peut être constituée par une mince couche d'une matière plastique imperméable et apte à résister à la chaleur d'un plat, d'une assiette ou d'un verre contenant des aliments ou une boisson chaude. Cette mince couche peut être par exemple en polypropylène ou en une résine acrylique.

[0026] De préférence, la plaque (5) a une épaisseur de quelques millimètres, par exemple 2 à 3 mm. L'épaisseur de la plaque (5) est déterminée de façon à conférer à ladite plaque la rigidité désirée. L'épaisseur peut donc varier en fonction des matériaux utilisés pour la fabrication (5) et/ou en fonction de sa superficie.

[0027] Dans un premier mode de réalisation de la présente invention, les moyens de fixation de la plaque (5) sont constitués par au moins un élément magnétique ou magnétisable (6), par exemple quatre éléments (6), qui sont portés par la face inférieure de la plaque (5) et qui, dans le cas d'une plaque carrée ou rectangulaire sont disposés respectivement dans les régions des angles de la plaque comme montré à la figure 2. Les éléments (6) peuvent être par exemple constitués par des plaquettes en fer. De préférence, ces plaquettes sont incorporées dans la face inférieure de la plaque (6), de telle façon qu'elles affleurent ladite face. Toutefois, si les éléments (6) sont constitués par des plaquettes de quelques dixièmes de millimètre, lesdites plaquettes peuvent être fixées à la face inférieure de la plaque 5 par exemple simplement par collage.

[0028] Dans ce premier mode de réalisation, le plateau (3) de la table (1) porte au moins un autre élément magnétique ou magnétisable 7, par exemple quatre éléments (7) qui sont disposés respectivement dans les régions des angles du plateau (3), comme montré à la figure 2, de façon à être aptes à coopérer avec les éléments magnétiques ou magnétisables (6) de la plaque (5) pour fixer celle-ci de façon amovible au plateau (3). De préférence, les éléments (7) sont incrustés ou encastrés dans la face supérieure du plateau 3 de telle façon qu'ils affleurent ladite face.

[0029] Dans le cas où les éléments (6) de la plaque (5) sont constitués par des plaquettes en fer ou autres matériaux magnétisables, les éléments (7) du plateau (3) sont constitués par des aimants permanents. A titre

de variante, les éléments (6) de la plaque (5) peuvent être constitués par des aimants permanents et les éléments (7) du plateau (3) peuvent être en fer ou autres matériaux magnétisables. Selon une autre variante, tous les éléments (6) et (7) peuvent être constitués par des aimants permanents.

[0030] Dans un second mode de réalisation de la présente invention représenté à la figure 3, la plaque (5) comporte un rebord périphérique (8), qui fait saillie sur la face inférieure de ladite plaque et qui est apte à entourer étroitement au moins une partie du bord périphérique du plateau 3 de la table. Dans ce second mode de réalisation, la plaque (5) peut être avantageusement réalisée en une matière moulable ou thermoformable. Dans ce cas, le rebord périphérique 8 de la plaque (5) peut être alors formé d'un seul tenant avec la plaque (5) par moulage ou par thermoformage.

[0031] A titre de variante, le rebord périphérique (8) peut être réalisé à partir d'un matériau différent de celui de la plaque (5), par exemple une bande plate ou profilée, en une matière plastique souple ou flexible, ayant une largeur plus grande que l'épaisseur de la plaque (5) et fixée à la périphérie de cette dernière par exemple par collage.

[0032] De préférence, le rebord (8) a une dimension verticale plus petite que l'épaisseur du plateau (3) de la table, mais plus grande que l'épaisseur de la nappe (4) afin que, dans tous les cas, il existe un engagement positif entre le rebord (8) de la plaque (5) et le bord périphérique du plateau (3) lorsque la plaque (5) est posée sur le plateau (3). La dimension verticale du rebord (8) peut être par exemple de l'ordre de 1 cm.

[0033] Il n'est pas absolument indispensable que le rebord (8) soit continu sur tout le pourtour de la plaque (5). En fait, pour empêcher tout glissement relatif entre la plaque (5) et le plateau (3) de la table (1), il suffit que le rebord (8) s'étende seulement dans certaines régions du pourtour de la plaque (5), par exemple dans les angles de celle-ci comme montré sur la figure 4.

[0034] Les plaques de protection selon l'invention offrent un moyen commode et rapide pour changer le décor de la face supérieure du plateau (3) de la table, tout en assurant la protection dudit plateau (3) contre les salissures. Dans ces conditions, le plateau (3) de la table peut être réalisé en un matériau de qualité très ordinaire, sans aucun élément décoratif.

[0035] Malgré un prix plus élevé que les nappes ou napperons jetables en papier, la plaque de protection (5) selon l'invention, offre de nombreux avantages par rapport aux dites nappes ou napperons jetables en papier. Parmi ces avantages, on peut citer les avantages suivants :

- La plaque de protection (5) selon l'invention, offre une protection nettement plus efficace contre les salissures, ce qui permet de réaliser des économies sur les frais de lavage de la nappe en tissu sur laquelle la plaque (5) est posée.

- Après chaque repas, il n'est pas nécessaire de jeter l'élément de protection. En effet, après que la table a été débarrassée des assiettes, verres, couverts et autres objets placés sur la plaque de protection (5), celle-ci peut être nettoyée, par exemple à l'aide d'un linge ou d'une éponge humide, ou rincée à l'eau et réutilisée autant de fois qu'on le désire.

- Grâce à sa rigidité et à son amovibilité, la plaque de protection (5) peut être aussi utilisée comme plateau de transport pour emporter les couverts et autres objets qu'elle porte vers un office où lesdits couverts et autres objets vont être lavés. Dans ce cas, la surface supérieure de la plaque de protection (5) peut être avantageusement traitée ou munie d'un revêtement réduisant les risques de glissement des objets posés sur ladite plaque comme par exemple des nervures, des cannelures, des bossages ou des stries.

- Grâce aux effets combinés de sa rigidité, de son poids plus élevé et de ses moyens de fixation (dans leur version magnétique), la plaque de protection (5) n'a pas tendance à se soulever et à s'envoler en présence d'un coup de vent ou d'un courant d'air, aucun autre moyen de fixation telles que des pinces ou des élastiques n'est nécessaire pour attacher ladite plaque à la table.

- Grâce à ses moyens de fixation, la plaque de protection (5) réduit sensiblement les risques de glissement de la nappe en tissu par rapport au plateau de la table.

Il va de soi que les modes de réalisation qui ont été décrits ci-dessus ont été donnés à titre d'exemples purement indicatifs et nullement limitatifs, et que de nombreuses modifications peuvent être apportées par l'homme de l'art sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

[0036] C'est ainsi que, bien que l'invention ait été décrite en relation avec une plaque de protection (5) de forme carrée ou rectangulaire, pour une table dont le plateau (3) a une forme carrée ou rectangulaire correspondante, l'invention n'est pas limitée à cette forme particulière. La plaque de protection peut avoir par exemple une forme polygonale, régulière ou non régulière, ayant soit trois côtés, soit plus de quatre côtés, ou présenter une forme ronde, elliptique ou ovale adaptée, dans tous les cas, à la forme du plateau de la table sur lequel la plaque de protection est destinée à être posée.

[0037] En outre, dans le mode de réalisation des moyens de fixation selon l'invention, le nombre des éléments magnétiques ou magnétisables (6) et le nombre des éléments magnétiques ou magnétisables (7) n'est pas nécessairement égal quatre, mais il peut être plus petit ou plus grand que quatre, selon la forme et la superficie de la plaque de protection (5). Par exemple,

dans le cas d'une plaque ronde, il est possible de prévoir un élément magnétique ou magnétisable (6) unique placé au centre de la plaque et un élément magnétique ou magnétisable (7) unique placé au centre du plateau de la table.

Revendications

1. Élément de protection amovible destiné à être placé horizontalement sur un plateau de table (3) ou sur une nappe recouvrant ledit plateau de table, et ayant une forme et une superficie correspondant sensiblement à celle du plateau de table, **caractérisé en ce que** ledit élément de protection est constitué par une plaque plane (5) mince et rigide, dont au moins la surface supérieure est formée d'une matière résistant à la chaleur et apte au nettoyage par un milieu aqueux, comportant des moyens assurant la fixation du type qui met en oeuvre à la face inférieure des éléments magnétiques ou magnétisables, disposés respectivement au centre du plateau ou dans les angles du plateau et qui viennent coopérer avec des éléments magnétiques ou magnétisables disposés dans les régions correspondantes des angles ou du centre du plateau de table. 10 15 20 25
2. Élément de protection amovible selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** dans le cas d'une plaque (3) carrée ou rectangulaire, la face inférieure de la plaque porte au moins quatre éléments magnétiques ou magnétisables (6) venant coopérer avec des dispositifs magnétiques disposés symétriquement dans les régions voisines des angles du plateau (3). 30 35
3. Élément de protection amovible selon la revendication 1 ou la revendication 2, dans lequel dans le cas d'une plaque ronde, on dispose un élément magnétique ou magnétisable (6) unique. 40
4. Élément de protection amovible selon la revendication 1 ou la revendication 2, dans lequel dans le cas d'une plaque ronde, on dispose un élément magnétique ou magnétisable (6) unique, au centre de la plaque qui coopère avec un élément magnétique ou magnétisable, unique (7) placé au centre du plateau de la table (3). 45
5. Élément de protection amovible selon la revendication 1 ou la revendication 2, **caractérisé en ce que** les éléments magnétiques ou magnétisables (7) portés par le plateau (3) de la table (1) sont incrustés ou encastrés dans la face supérieure du plateau. 50 55
6. Élément de protection selon l'une des revendications précédentes, dans lequel les éléments ma-

gnétiques ou magnétisables (7) affleurent la face supérieure du plateau (3).

7. Élément de protection selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** présente une forme polygonale régulière ou irrégulière ayant de trois côtés à plus de quatre côtés. 5
8. Élément de protection selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** présente une forme ronde, elliptique ou ovale, adaptée à la forme du plateau de la table sur laquelle l'élément de protection est destiné à être appliqué. 5

FIG.1

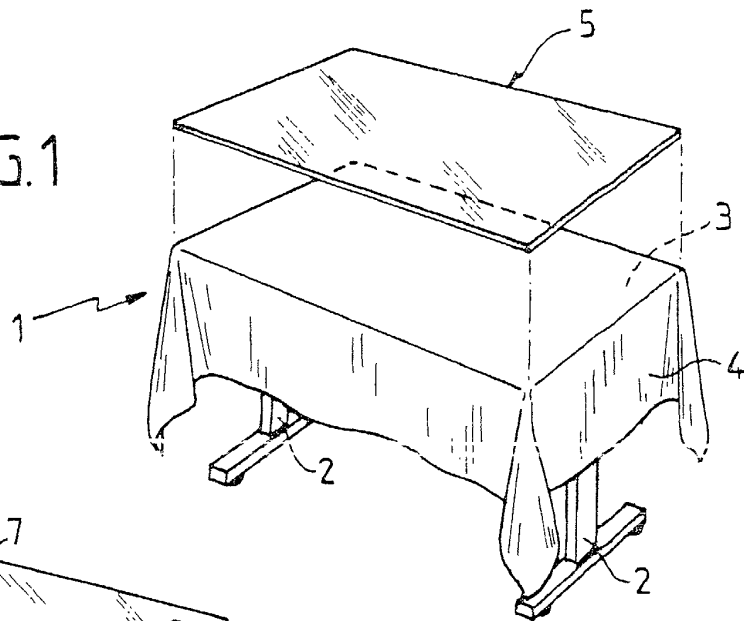


FIG. 2

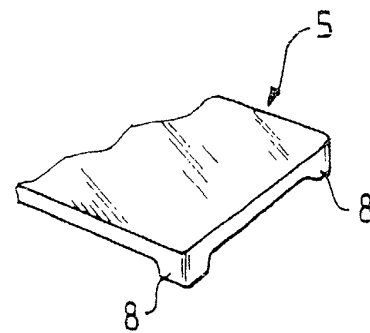
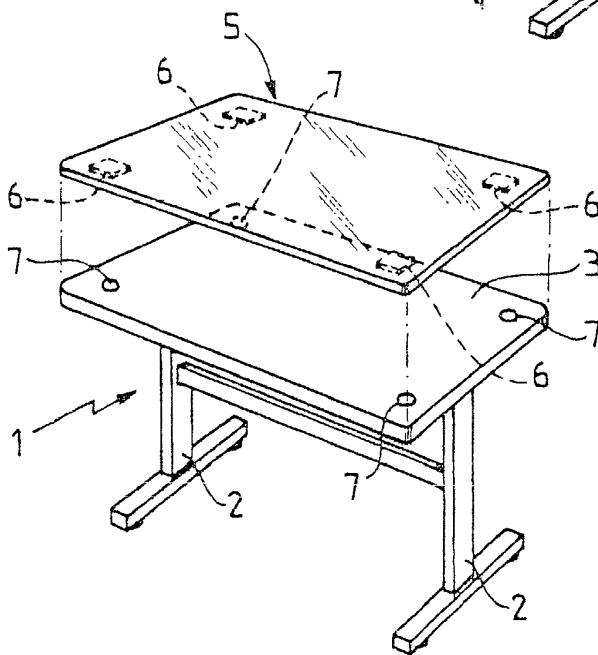


FIG. 4

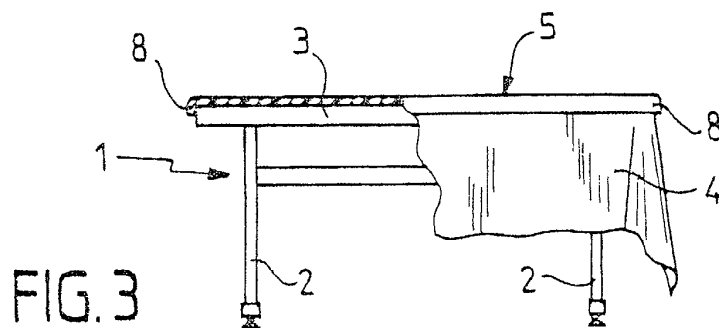


FIG. 3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 02 29 0523

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	US 3 279 515 A (SEROUN KESH) 18 octobre 1966 (1966-10-18) * colonne 1, ligne 7 - ligne 31 * * colonne 2, ligne 45 - ligne 52 * * figures 4,5 *	1-8	A47B13/08
A	DE 199 23 895 A (NESE YURDAKUL) 30 novembre 2000 (2000-11-30) * le document en entier *	1-8	
X	EP 0 370 125 A (ZIMMERMANN NORBERT) 30 mai 1990 (1990-05-30) * colonne 1, ligne 42 - ligne 48 * * colonne 2, ligne 29 - colonne 3, ligne 2 * * revendication 1 * * figures *	1	
A	DE 26 06 470 A (FEDKE OHG FABRIK MAGNETISCHER) 1 septembre 1977 (1977-09-01) * page 5, alinéa 3 * * page 7, alinéa 1 * * page 7, alinéa 3 - page 8, dernière ligne * * revendication 8 * * figures *	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A47B A47G
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		15 août 2002	van Hoogstraten, S
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P4C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 29 0523

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

15-08-2002

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
US 3279515	A	18-10-1966	AUCUN		
DE 19923895	A	30-11-2000	DE	19923895 A1	30-11-2000
EP 0370125	A	30-05-1990	DE	3638343 A1	24-11-1988
			EP	0370125 A1	30-05-1990
DE 2606470	A	01-09-1977	DE	2606470 A1	01-09-1977

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82